

SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS

Assainissement collectif :
régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	18
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	18
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	19
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	20
2.1.	Modalités de tarification	20
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	25
2.3.	Recettes	29
3.	Indicateurs de performance	30
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	30
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	32
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	33
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	34
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	35
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	37
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	37
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	38
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	39
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	40
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	40
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	41
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	41
4.	Financement des investissements	42
4.1.	Montants financiers.....	42
4.2.	Etat de la dette du service	42
4.3.	Amortissements	42
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	42
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	43
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	43
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	44

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ayguetinte, Beaucaire, Berrac, Blaziert, Bérault, Cassaigne, Castelnau-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Mas-d'Auvignon, Pouy-Roquelaure, Roquepine, Saint-Puy, Terraube
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 10/07/2019 Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 089 habitants au 31/12/2021 (1 090 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 605 abonnés au 31/12/2021 (606 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Ayguetinte	0	0	0	0	
Beucaire	65	65	0	65	
Berrac	0	0	0	0	
Blaziert	21	20	0	20	
Bérault	0	0	0	0	
Cassaigne	50	50	0	50	
Castelnau-sur-l'Auvignon	14	14	0	14	
Caussens	154	154	0	154	
Condom – Gourragne, Herret, Lialores	60	60	0	60	
Ligardes	0	0	0	0	
Maignaut-Tauzia	0	0	0	0	
Mansencôme	0	0	0	0	
Mas-d'Auvignon	0	0	0	0	
Pouy-Roquelaure	0	0	0	0	
Roquepine	0	0	0	0	
Saint-Puy	167	167	0	167	
Terraube	46	46	0	46	
Valence sur Baïse – Ampeils	29	29	0	29	
Total	606	605	0	605	-0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 634.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 35,93 abonnés/km) au 31/12/2021. (47,94 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,8 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	41 985	43 708	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés aux abonnés	41 985	43 708	4,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 16,84 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 16,84 km (12,64 km au 31/12/2020).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 11 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de CAUSSENS

Code Sandre de la station : 0532095V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/12/1984									
Commune d'implantation		Caussens (32095)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		333									
Nombre d'abonnés raccordés		154									
Nombre d'habitants raccordés		264									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		65									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de La Sos et du Garaillon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/05/2017	Oui	12	96	87	88	13	96				
06/11/2019	Oui	27	86	100	76	38	86				
06/04/2021	Oui	10	97	78	91	10	98				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de TERRAUBE

Code Sandre de la station : 0532442V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/01/1968							
Commune d'implantation				Terraube (32442)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés				46							
Nombre d'habitants raccordés				110							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				30							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé puis petit lac							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/12/2018	Oui	15	90	92	70	30	58				
26/02/2020	Oui	19	75	54	77	21	74				

STEU N°3 : Station d'épuration de VALENCE (Ampeils)

Code Sandre de la station : 0532459V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/05/1995							
Commune d'implantation				Valence-sur-Baïse (32459)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'abonnés raccordés				29							
Nombre d'habitants raccordés				80							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				20							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau puis la Baise							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	31	78	139	62	30	63				
22/07/2019	Oui	8	87	90	65	16	83				
02/03/2022	Oui	26	73	140	55	22	82				

STEU N°4 : Station d'épuration de CONDOM (Herret 2)

Code Sandre de la station : 0532107V007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				Octobre 2016__							
Commune d'implantation				CONDOM__							
Lieu-dit				Herret							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				70							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés				25							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				10,50							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	32	87	140	72	42	62				
27/05/2020	Oui	6	94	54	82	22	68				

STEU N°5 : Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON

Code Sandre de la station : 0532080V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux_____							
Date de mise en service				21/02/2019							
Commune d'implantation				Castelnau-sur-l'Auvignon (32080)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés				14							
Nombre d'habitants raccordés				20							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°6 : Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2)

Code Sandre de la station : 0532107V008

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux_____								
Date de mise en service			Mai 2017__								
Commune d'implantation			CONDOM (32107)								
Lieu-dit			Gourragne								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			40								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés			13								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			13								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	3	99	20	98	2,8	99				
27/05/2020	Oui	10	90	65	81	9,7	87				

STEU N°7 : Station d'épuration de CONDOM (Lialores)

Code Sandre de la station : 0532107V006

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			28/10/2014								
Commune d'implantation			Condom (32107)								
Lieu-dit			Lialores								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			50								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés			13								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau Le Drot						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	6,63	98	59,13	87	5,66	94				
21/08/2019	Oui	5	97	75	81	6,4	94				

STEU N°8 : Station d'épuration de BLAZIERT

Code Sandre de la station : 0532057V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/01/1992									
Commune d'implantation		Blaziert (32057)									
Lieu-dit		Au village									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		45									
Nombre d'abonnés raccordés		20									
Nombre d'habitants raccordés		38									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Lauriac et d'Avignon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/07/2018	Oui	10	98	57	95	15	89				
26/02/2020	Oui	5	98	50	88	12	96				

STEU N°9 : Station d'épuration de SAINT-PUY

Code Sandre de la station : 0532404V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/06/1982								
Commune d'implantation			Saint-Puy (32404)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés			167								
Nombre d'habitants raccordés			338								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			54								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ru puis ruisseau le Moras puis la Gèle					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/05/2017	Oui	16	96	120	89	200	69				
06/11/2019	Oui	21	96	87	95	120	91				
13/09/2021	Oui	4	99	43	93	15	94				

STEU N°10 : Station d'épuration de CASSAIGNE

Code Sandre de la station : 0532075V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/03/2005									
Commune d'implantation		Cassaigne (32075)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		190									
Nombre d'abonnés raccordés		50									
Nombre d'habitants raccordés		76									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		28,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru puis ruisseau de la Nevère							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/07/2018	Oui	8	89	53	74	15	89				
01/07/2020	Non	<3	95	<30	81	96	31				

STEU N°11 : Station d'épuration de BEAUCAIRE

Code Sandre de la station : 0532035V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/11/2013									
Commune d'implantation		Beucaire (32035)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		190									
Nombre d'abonnés raccordés		65									
Nombre d'habitants raccordés		38									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		28,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Bèze							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/07/2016	Oui	31	89,7	166	74	80	60				
16/09/2019	Oui	14	94	95	86	17	93				
12/04/2021	Oui	<0,5	100	<30	95	3,10	99				

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de CAUSSENS (Code Sandre : 0532095V002)	2,2	2,3
Station d'épuration de TERRAUBE (Code Sandre : 0532442V001)	1,34	1,34
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils) (Code Sandre : 0532459V002)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2) (Code Sandre : 0532107V007)	0	0
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON (Code Sandre : 0532080V001)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2) (Code Sandre : 0532107V008)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Lialores) (Code Sandre : 0532107V006)	0	0
Station d'épuration de BLAZIERT (Code Sandre : 0532057V001)	0,34	0,34
Station d'épuration de SAINT-PUY (Code Sandre : 0532404V001)	0	0
Station d'épuration de CASSAIGNE (Code Sandre : 0532075V001)	0	0
Station d'épuration de BEAUCAIRE (Code Sandre : 0532035V001)	0	0
Total des boues produites	3,9	4

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de CAUSSENS (Code Sandre : 0532095V002)	2,2	2,3
Station d'épuration de TERRAUBE (Code Sandre : 0532442V001)	1,34	1,34
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils) (Code Sandre : 0532459V002)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2) (Code Sandre : 0532107V007)	0	0
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON (Code Sandre : 0532080V001)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2) (Code Sandre : 0532107V008)	0	0
Station d'épuration de CONDOM (Lialores) (Code Sandre : 0532107V006)	0	0
Station d'épuration de BLAZIERT (Code Sandre : 0532057V001)	0,34	0,34
Station d'épuration de SAINT-PUY (Code Sandre : 0532404V001)	0	0
Station d'épuration de CASSAIGNE (Code Sandre : 0532075V001)	0	0
Station d'épuration de BEAUCAIRE (Code Sandre : 0532035V001)	0	0
Total des boues évacuées	3,9	4

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	500,0	500,00
Participation aux frais de branchement	1 000,00	1 000,00

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	95,71 €	84,28 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9574 €/m ³	1,0432 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs BEAUCAIRE		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	76,84 €	70,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,3580 €/m ³	1,3440 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs BLAZIERT		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	84,26 €	75,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8429 €/m ³	0,9572 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs CASSAIGNE		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	40,00 €	42,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9600 €/m ³	1,0400 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs CASTELNAU SUR L'AUVIGNON		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	60,00 €	60,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,5000 €/m ³	1,5000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs CAUSSENS		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	92,84 €	82,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9000 €/m ³	1,0000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs CONDOM – Gourragne – Herret – Lialores		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	92,84 €	82,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9000 €/m ³	01,0000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs SAINT PUY		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	95,71 €	84,28 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9574 €/m ³	1,0432 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs TERRAUBE		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	57,48 €	55,60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8800 €/m ³	1,0000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Tarifs VALENCE SUR BAÏSE – Ampeils		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	92,84 €	82,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9000 €/m ³	1,0000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 28/01/2021 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/09/2014 effective à compter du 25/09/2014 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Délibération du 19/02/2020 effective à compter du 20/02/2020 fixant la participation aux frais de branchement

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type BEUCAIRE	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	76,84	70,12	
Part proportionnelle	162,96	161,28	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	248,20	231,40	
Part de l'assainissement			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	26,98	26,14	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,98	56,14	
Total	296,78	287,54	-3%
Prix TTC au m³	2,47	2,40	-3%

Facture type BLAZIERT	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	84,26	75,68	
Part proportionnelle	101,15	114,86	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	185,41	190,54	
Part de l'assainissement			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	21,54	22,05	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,54	52,05	
Total	236,95	242,59	2,4%
Prix TTC au m³	1,97	2,02	2%

Facture type CASSAIGNE	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	42,50	
Part proportionnelle	115,20	124,80	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	155,20	167,30	
Part de l'assainissement			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	18,52	19,73	

Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,52	49,73	
Total	203,72	217,03	7%
Prix TTC au m³	1,70	1,81	7%

Facture type CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	
Part proportionnelle	180,00	180,00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	240,00	240,00	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	27,00	27,00	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,00	57,00	
Total	297,00	297,00	0%
Prix TTC au m³	2,48	2,48	0%

Facture type CAUSSENS	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	92,84	82,12	
Part proportionnelle	108,00	120,00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	200,84	202,12	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	23,08	23,21	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,08	53,21	
Total	253,92	255,33	0,5%
Prix TTC au m³	2,12	2,13	0,5%

Facture type CONDOM – Gourragne Herret Lialores	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	92,84	82,12	
Part proportionnelle	108,00	120,00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	200,84	202,12	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	23,08	23,21	

Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,08	53,21	
Total	252,92	255,33	0,5%
Prix TTC au m³	2,12	2,13	0,5%

Facture type – SAINT PUY	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	95,71	84,28	
Part proportionnelle	114,89	125,18	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	210,60	209,46	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	24,06	23,95	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,06	53,95	
Total	264,66	263,41	-0,5%
Prix TTC au m³	2,21	2,20	-0,5%

Facture type TERRAUBE	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	57,48	55,60	
Part proportionnelle	105,60	120,00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	163,08	175,60	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	
TVA	19,31	20,56	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,31	50,56	
Total	212,39	226,16	6,9%
Prix TTC au m³	1,77	1,88	6,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Beaucaire	2,47	2,40
Blaziert	1,97	2,02
Cassaigne	1,70	1,81
Castelnau-sur-l'Auvignon	2,48	2,48
Caussens	2,12	2,13
Condom – Gourragne, Herret, Lialores	2,12	2,13
Saint-Puy	2,21	2,20
Terraube	1,77	1,88
Valence sur Baise - Ampeils	2,12	2,12

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	78 577,00	83 678,00	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	78 577,00	83 678,00	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	0	3 612	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	78 577,00	87 290	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 83 678 € (78 577 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,43% des 634 abonnés potentiels (95,58% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2021 (75 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de CAUSSENS	11,2	100	100
Station d'épuration de TERRAUBE	2,11	100	100
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils)	1,42	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2)	0,65	100	100
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	0	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Gouragne 2)	0,23	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Lialores)	0,91	100	100
Station d'épuration de BLAZIERT	1,73	100	100
Station d'épuration de SAINT-PUY	9,45	100	100
Station d'épuration de CASSAIGNE	0,7	100	100
Station d'épuration de BEUCAIRE	3,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de CAUSSENS	11,2	100	100
Station d'épuration de TERRAUBE	2,11	100	100
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils)	1,42	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2)	0,65	100	100
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	0	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2)	0,23	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Lialores)	0,91	100	100
Station d'épuration de BLAZIERT	1,73	100	100
Station d'épuration de SAINT-PUY	9,45	100	100
Station d'épuration de CASSAIGNE	0,7	100	100
Station d'épuration de BEUCAIRE	3,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de CAUSSENS	11,2	100	100
Station d'épuration de TERRAUBE	2,11	100	100
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils)	1,42	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2)	0,65	100	100
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	0	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Gouragne 2)	0,23	100	100
Station d'épuration de CONDOM (Lialores)	0,91	100	100
Station d'épuration de BLAZIERT	1,73	100	100
Station d'épuration de SAINT-PUY	9,45	100	100
Station d'épuration de CASSAIGNE	0,7	100	100
Station d'épuration de BEAUCAIRE	3,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de CAUSSENS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,3

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de TERRAUBE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,34
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,34

Station d'épuration de VALENCE (Ampeils) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de CONDOM (Herret 2) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de CONDOM (Lialores) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de BLAZIERT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,34
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,34

Station d'épuration de SAINT-PUY :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de CASSAIGNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration de BEAUCAIRE :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2020).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0,6	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,71% (0,95% en 2020).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
Station d'épuration de CAUSSENS	1	1	100	100
Station d'épuration de TERRAUBE	0	0	—	—
Station d'épuration de VALENCE (Ampeils)	0	0	—	—
Station d'épuration de CONDOM (Herret 2)	0	0	—	—
Station d'épuration de CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	0	0	—	—
Station d'épuration de CONDOM (Gourragne 2)	0	0	—	—
Station d'épuration de CONDOM (Lialores)	0	0	—	—
Station d'épuration de BLAZIERT	0	0	—	—
Station d'épuration de SAINT-PUY	1	1	100	100
Station d'épuration de CASSAIGNE	0	0	—	—
Station d'épuration de BEAUCAIRE	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2020).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **30** (30 en 2020).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 983 084,98	1 876 245,59
Epargne brute annuelle en €	344 653,74	321 599,24
Durée d'extinction de la dette en années	5,8	5,8

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	0	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	0	0
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	0	0

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	461 632,57	55 907,60
Montants des subventions en €	54 540,65	126 951,07
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 983 084,98	1 876 245,59
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	106 829,43
	en intérêts	31 895,50

4.3. *Amortissements*

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 222 210,50 € (221 461,66 € en 2020).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.

6 535,01 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,1495 €/m³ pour l'année 2021 (0,0041 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 090	1 089
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3,9	4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]		
	Beaucaire	2,47	2,40
	Blaziert	1,97	2,02
	Cassaigne	1,70	1,81
	Castelnau-sur-l'Auvignon	2,48	2,48
	Caussens	2,12	2,13
	Condom – Gourragne, Herret, Lialores	2,12	2,13
	Saint-Puy	2,21	2,20
	Terraube	1,77	1,88
	Valence sur Baïse - Ampeils	2,12	2,13
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,58%	95,43%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0041	0,1495
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,95%	0,71%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,8	5,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0%	0%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0